DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022.09.120.B

Journée des assistant(e)s maternel(le)s du territoire de GrandAngoulême : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente

LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2022
Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **28**
Nombre de présents: **19**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **9**

Membres présents :
Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :
Michaël LAVILLE à Philippe VERGNAUD**,** Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY**,** Gérard ROY à Gérard DEZIER**,**

Excusé(s):
Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20220922-2022_09_120B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2022
Affichage : 27/09/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.09.120.B**
ENFANCE - JEUNESSE	Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
JOURNEE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE	

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de GrandAngoulême, la coordination communautaire Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) co-anime, depuis mai 2021, le réseau des Relais Petite Enfance (RPE) situés sur le territoire de GrandAngoulême.

Sous l'impulsion de ce réseau et à l'occasion de la « Journée Nationale des Assistants Maternels », GrandAngoulême a témoigné son soutien et sa reconnaissance aux assistants maternels du territoire, particulièrement exposés à la crise sanitaire, en organisant l'an dernier un évènement dédié à la valorisation de cette profession.
Près d'une centaine d'assistants maternels ont bénéficié de cette action territoriale et ont particulièrement apprécié l'attention portée sur leur métier.

Néanmoins, tout comme à l'échelle nationale, le nombre d'assistants maternels ne cesse de baisser sur l'agglomération. Au-delà des professionnels de la petite-enfance et des partenaires, les élus locaux sont particulièrement inquiets devant cette baisse, d'autant plus que, sur certains secteurs du territoire communautaire, l'offre d'accueil individuel est la seule pouvant répondre aux besoins des familles.

Ainsi, c'est tout naturellement que GrandAngoulême réitère cet évènement, le samedi 19 novembre prochain, journée nationale des assistants maternels, au Campus des Valois. Les 500 assistants maternels du territoire, salariés des crèches familiales compris, seront conviés à assister à une conférence sur l'observation du jeune enfant, outils indispensable à l'exercice de leur métier. Pour clôturer cette matinée, les assistants maternels échangeront autour d'un temps convivial et pourront tester leur sens de l'observation sur des ateliers ludiques de mise en pratique en lien avec la thématique du jour.

Le coût total de cet évènement s'élève à 3 563,87 € (cf plan de financement prévisionnel en annexe).
Un co-financement de la CAF Charente peut être envisagé, à hauteur de 30 % du total des dépenses, soit 1 069,16 €, d'où la demande de subvention faisant l'objet de cette délibération.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente sollicitant une subvention de 1 069,16 € au titre de la Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et à cet évènement.

Pour : 22 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**